



QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2017
27 È 28 DI LUGLIU
4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

27 ET 28 JUILLET

N° 2017/E4/042

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Anne-Laure SANTUCCI
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : **ENSEIGNEMENT BILINGUE.**

Monsieur le Conseiller exécutif en charge de la Langue,

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire de septembre, de très nombreux points de crispation ont été signalés (Giraud, Simon Vinciguerra, Luri, Bastelicaccia, Ecole du centre à Bastia...). Ils laissent à penser que l'on traite le problème du bilinguisme davantage par accident que dans un souci de gouvernance avérée. Plusieurs questions interpellent les Corses dont nous savons qu'ils aspirent en grande majorité à l'avènement d'une société bilingue dont l'éducation reste l'un des piliers essentiels.

Dans ces mêmes locaux, vous vous êtes engagés pleinement dans ce combat par la signature le 2 novembre 2016 d'une importante convention Etat-CTC, relative à l'enseignement de la langue. Elle liste, pour la période 2016-2021, un certain nombre d'objectifs ambitieux dont je rappelle ici les principaux.

1. Concernant tout d'abord l'enseignement bilingue à l'école primaire :

- Généraliser celui-ci à toutes les écoles maternelles ;
- Accueillir au moins la moitié des élèves du primaire.

- Dans les écoles maternelles volontaires, proposer le bilinguisme immersif ou une formule approachante

2. Dans les classes non bilingues de l'école élémentaire :

- Généraliser les trois heures hebdomadaires de corse dans toute l'académie.

3. Dans l'enseignement bilingue, en collège et lycée :

- Avoir 50% des élèves de 6ème en enseignement bilingue ;

- Créer au moins une 2nde bilingue par lycée en 2021.

4. Dans l'enseignement standard, en collège et en lycée :

- Au collège : avoir 75% des collégiens inscrits en LCC ;

- Généraliser les 3h dans toutes les divisions de 6ème pour assurer la continuité du cycle 3.

Où en sommes-nous, à l'heure actuelle, de la progression des effectifs du bilingue, du non-bilingue, dans les premier et second degrés ?

Qu'en est-il des informations dont vous disposez de la part du rectorat quant à l'ouverture d'écoles bilingues, de classes bilingues dans les collèges et lycées pour la rentrée prochaine ?

L'habilitation des professeurs du secondaire dans les disciplines non linguistiques donne-t-elle les résultats attendus ?

Des informations concordantes donnent à penser que, dans certains établissements du secondaire, les voyages en Méditerranée profiteraient très largement à des classes non bilingues, alors que les financements de la direction de la langue sont spécifiquement dédiés aux classes bilingues. Pouvez-vous nous donner des informations à ce sujet ?

Au lycée, comment l'Etat compte-t-il s'y prendre pour passer de 1% de lycéens en bilingue à, comme annoncé dans la convention, au moins une seconde bilingue par établissement d'ici 2021 ?

Que devient l'agrégation ?

Où en sommes-nous de la montée en charge du dispositif prévu par la convention ?

Concernant l'ouverture d'écoles maternelles immersives, où en est-on ?

Si le grand plan de formation des maîtres semble avoir bien fonctionné, quelles sont les conséquences de celui-ci en termes de mise en œuvre au sein des écoles ?

Quid enfin du conseil académique territorial, prévu à l'article 11 de la convention ? Celui-ci, je cite, « aura en charge le suivi du plan de développement qui fait l'objet de la présente convention... ». A-t-il été mis en place ?

Même si nous connaissons l'engagement total de vos services et de ceux de Mme Josepha Giacometti dans cette grande entreprise, quel éclairage pouvez-vous nous apporter dans une entreprise qui reste l'une de nos grandes priorités pour les années à venir ?

Je vous remercie